

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026**REUNION PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au Bureau en qualité de secrétaires.

Pendant la séance, Mme Anne THANS-DEBRUGE est remplacée par Mme Virginie DEFRANG-FIRKET en qualité de Secrétaire.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H34'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 2 juillet 2026 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe.- Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA

M. LE PRESIDENT.- Mme Muriel BRODURE-WILLAIN ?

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Conseillère provinciale.- M. Eric LOMBA, M. Patrice LEMPEREUR

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe.- Sont excusés MM. Maxime DEGEY, Pol HARTOG, Amandine WERY, Donovan NIESSEN et Mathieu ULRICI

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe.- Nous sommes au complet Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Au complet.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Enfin, je vous informe qu'au terme de notre séance publique se tiendra une séance à huis clos qui portera sur quatre dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2026.

Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2026).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. – Eloge funèbre de Monsieur Paul-Émile MOTTARD, Député provincial – Président honoraire.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial, Chers Collègues,

Avant d'entamer nos travaux, je vous invite à partager un moment de recueillement en hommage à Paul-Émile MOTTARD, qui nous a quittés ce mercredi 24 juin, à l'âge de 74 ans.

C'est ici, dans cette salle, que tout a commencé pour lui. Le 22 avril 1977, il y était installé comme Conseiller provincial socialiste du District de Liège. Pendant plus de quarante ans, il a siégé parmi nous, sans jamais interrompre son engagement. Dès 1995, il est devenu Chef du Groupe PS du Conseil provincial. En 2017, il a présidé le Collège provincial en tant que nouveau Député-Président, jusqu'à la fin de la législature, en 2018.

Une telle fidélité à la vie publique témoigne de son sens du devoir. Paul-Émile MOTTARD croyait profondément en l'importance de notre institution. Il la défendait avec force. Il portait avec la même intensité une passion qui l'a accompagné toute sa vie : la culture émancipatrice,

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

sous toutes ses formes.

Ces deux convictions profondes, en l'institution provinciale et en la culture, ont guidé chacun de ses pas et façonné son parcours.

Après avoir travaillé au Cabinet du Ministre de la Culture Jean-Maurice DEHOUSSE, il a poursuivi son chemin au service de la vie culturelle liégeoise : au Conservatoire, puis à l'Orchestre philharmonique. L'art, la musique, le théâtre... c'était son univers. Il était donc naturel que ces domaines deviennent le cœur de ses compétences lorsqu'il est devenu Député permanent en 2000.

Celui que beaucoup appelaient « Monsieur Culture et Tourisme » laisse derrière lui des réalisations majeures au nom de la Province : le projet de rénovation de la Bibliothèque des Chiroux pour la transformer en un tiers lieu qui est devenu aujourd'hui le B3 et dont il posa la première pierre en 2018, le Centre Wallonie Design, le Bureau d'accueil des tournages, le programme « Ça balance », l'Office provincial des Métiers d'art, la Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture et tant d'autres projets qui ont permis à de très nombreux citoyens de découvrir, d'aimer, et parfois de rencontrer l'art pour la première fois.

Son action ne s'est pas arrêtée là. Il a également œuvré pour la Jeunesse, la Communication, la Promotion de la Santé à l'École, les Laboratoires de l'Institut Malvoz, ou encore le Logement social. Toujours avec la même exigence.

En 2013, il a été victime d'un important problème de santé qui l'a tenu éloigné de nous durant un an. Cependant, sa force de caractère et son élan naturel pour l'action ne l'ont pas empêché d'œuvrer pour le bien public. Son poste de Président du PAC Liège, Présence et Action culturelles, lui a permis de poursuivre l'objectif qui lui était inhérent : rendre la culture accessible à tous. Il a créé, en 2021, le festival Politik, dont le fil rouge est « Plus les yeux s'ouvrent, moins les esprits se ferment », une devise qui lui ressemble tant.

Son engagement a été reconnu par de nombreuses distinctions : Chevalier, puis Officier de l'Ordre de Léopold, Commandeur de l'Ordre de la Couronne, la Croix civique de 1re Classe, et les Plaquettes provinciales de Bronze, d'Argent et d'Or. En 2019, il fut naturellement élevé au titre de Député provincial honoraire.

Aujourd'hui, au-delà des titres, au-delà des fonctions, c'est l'homme que nous saluons. L'homme passionné. L'homme engagé.

Souvenons-nous de ce qu'il a construit. Souvenons-nous de ce qu'il a défendu. Laissons résonner les notes de son œuvre.

Je vous invite maintenant à respecter une minute de silence en sa mémoire.

(Minute de silence)

VI. – Questions d’actualité

Document 25-26/A24 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative aux feux de forêt.

Document 25-26/A25 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative à la gestion de la canicule dans les écoles provinciales.

Document 25-26/A26 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative à l’entretien des cours d’eau et la prévention des inondations.

Document 25-26/A27 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative aux vagues de chaleur et à l’adaptation des politiques provinciales.

Document 25-26/A28 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative au Plan « fraîcheur » provincial.

Document 25-26/A29 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative à l’avis de la Cours des Comptes.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l’ordre du jour actualisé.

L’ordre du jour actualisé comporte six questions d’actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l’issue de la réponse, l’auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n’excédant pas deux minutes. »

Pour la première question (A24), concernant les feux de forêt, j’invite Madame Anne-Sophie TANDEL, à la tribune.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux.

Les feux de forêt ne sont plus un phénomène réservé au sud de l’Europe. Sous l’effet du changement climatique, des périodes de sécheresse plus longues et de vagues de chaleur plus fréquentes, la Wallonie est désormais confrontée à un risque croissant.

Quelques chiffres illustrent cette réalité. La Wallonie compte près de 556 000 hectares de forêts, soit environ 33 % de son territoire. Près de la moitié de cette superficie appartient à des propriétaires publics, l’autre moitié étant constituée de propriétés privées souvent très morcelées, ce qui complique les actions de prévention et de coordination.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

La Province de Liège est particulièrement concernée. Les massifs des Hautes Fagnes, de l'Ardenne liégeoise, de la Vesdre, de l'Ourthe-Amblève ou encore de l'Est de la province constituent des ensembles forestiers continus où un départ de feu peut rapidement prendre une ampleur importante.

En Belgique, comme dans la plupart des autres pays européens, près de 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, le plus souvent liés à des imprudences : barbecue, mégot, travaux forestiers, ou encore véhicules. Nous avons tous en mémoire les importants incendies des Hautes Fagnes en 2011, qui avaient détruit près de 1 200 hectares de landes et de tourbières, ou encore plusieurs départs de feu plus récents ayant nécessité l'intervention de nombreuses zones de secours.

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs existent déjà : des véhicules spécialisés dans certaines zones de secours ; des formations spécifiques pour certains pompiers ; une cartographie des points d'eau réalisée avec le Département de la Nature et des Forêts ; des campagnes ponctuelles de sensibilisation.

Mais les défis restent nombreux. La Belgique ne dispose pas de flotte nationale de bombardiers d'eau et dépend principalement des hélicoptères de la Police fédérale, de la Défense ou, en cas d'événements majeurs, du mécanisme européen de protection civile. Or, les premières minutes sont souvent déterminantes pour empêcher un incendie de devenir incontrôlable.

Par ailleurs, les experts estiment que les périodes à risque devraient continuer à s'allonger dans les prochaines années et décennies.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes : 1- la Province de Liège dispose-t-elle aujourd'hui d'une cartographie précise des zones forestières les plus exposées au risque d'incendie et celle-ci est-elle partagée entre les zones de secours, le DNF et les communes ?

2- Quel est l'état actuel des moyens spécialisés disponibles dans les différentes zones de secours de la province (camions feux de forêt, véhicules 4x4, matériel de lutte, réserves d'eau, formations spécifiques) ? Considérez-vous ces moyens suffisants au regard de l'évolution du risque ?

3- La Province envisage-t-elle de jouer un rôle de coordination en mettant en place une cellule provinciale "feux de forêt", capable d'assurer la préparation, la mutualisation des moyens et l'organisation d'exercices entre les différentes zones de secours ?

4- Enfin, la Province entend-elle soutenir un plan renforcé de prévention, notamment par : une campagne annuelle de sensibilisation du public ; le développement ou l'entretien de pare-feu et de pistes forestières ; l'amélioration permanente de la cartographie des points d'eau accessibles et une collaboration renforcée avec les propriétaires forestiers publics et privés ?

Les incendies de forêt resteront, espérons-le, des événements rares en Wallonie. Mais lorsqu'ils surviennent, leurs conséquences environnementales, économiques et humaines peuvent être considérables.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Je souhaiterais que la Province de Liège prenne l'initiative d'élaborer, avec les zones de secours, le DNF, les communes et les acteurs forestiers, un véritable Plan provincial Feux de forêt 2030, définissant des objectifs clairs en matière de prévention, de formation, d'investissements, de coordination opérationnelle et d'exercices communs.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune).- Voilà, Madame la Conseillère, chère Anne-Sophie, je tente de répondre à vos questions point par point, de manière succincte, précise et concrète.

En ce qui concerne la première question, s'agissant de la cartographie des zones forestières les plus exposées, celle-ci a été initiée par le Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne. La phase de test est désormais achevée et une partie des zones de secours couvrant le massif des Hautes Fagnes est déjà cartographiée. Les zones de secours et le DNF disposeront d'un accès direct à ces données, tandis que les modalités d'accès pour les communes restent encore à définir.

Concernant votre deuxième question, les moyens spécialisés, les six zones de secours de la province harmonisent progressivement leur parc de véhicules autour de deux modèles validés conjointement : le camion-citerne feu de forêt « moyen » et le camion-citerne feu de forêt « super », je vous passe les détails mais c'est comme ça qu'ils sont appelés.

L'état d'avancement de ce processus d'harmonisation varie selon les zones : la zone 1 a deux véhicules « moyen » ; la zone 2 envisage l'acquisition de deux véhicules « moyen », estimés mieux adaptés à son profil de risque ; la zone 3 attend la livraison de deux véhicules ; la zone 4 dispose de trois « moyen » et un « super » ; la zone 5 deux « moyen » et doit encore recevoir un « moyen » et un « super » et enfin, la zone 6 est équipée de trois « moyen » et d'un « super » et attend un « moyen » supplémentaire.

Tout ça pour dire que les zones 4, 5 et 6 peuvent constituer à elles seules un groupe d'intervention complet, les zones 1, 2 et 3 peuvent venir en renfort pour constituer deux groupes supplémentaires. Dans ces conditions, les moyens matériels actuellement disponibles peuvent être considérés comme suffisants au regard du niveau de risque, sans compromettre la capacité opérationnelle quotidienne des zones de secours.

Vous posez également une question concernant la création d'une cellule provinciale dédiée, qui en fait existe en termes de coordination entre les zones de secours, dans chaque zone de secours un conseiller technique zonal est effectivement identifié spécifiquement pour les feux de forêt et il y a également un conseiller technique Provincial, qui est en fait attaché à une zone mais qui a une vision provinciale

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Quatrièmement, je partage votre analyse sur la nécessité de renforcer le plan de prévention. Comme vous le savez, chaque zone de secours doit élaborer une analyse des risques de son territoire, identifiant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée, les forêts en faisant évidemment partie, et qui débouche ensuite sur des mesures de prévention, d'organisation opérationnelle et d'intervention. Nous avons toutefois décidé d'aller un cran plus loin en réalisant une analyse des risques à l'échelle provinciale.

Et donc ces différents conseillers ont la capacité de regrouper toutes les données et d'harmoniser puis de partager leur point de vue.

Pour terminer, je partage votre analyse sur la nécessité de renforcer le plan de prévention. Comme vous le savez, chaque zone de secours doit élaborer une analyse des risques de son territoire, identifiant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Les forêts en font bien évidemment partie, et cela débouche sur des mesures de prévention, d'organisation opérationnelle et d'intervention.

Nous avons toutefois décidé d'aller un cran plus loin en réalisant une analyse des risques à l'échelle provinciale. Cela a été partagé lors de nos précédentes sixième ou de nos récentes sixième Commission provinciale. Cette analyse de risques à l'échelle provinciale doit nous permettre de dépasser les frontières zonales et d'avoir une vision globale, à l'échelle de notre territoire, de l'ensemble des risques, qu'ils soient forestiers, liés aux cours d'eau, aux sites Seveso, à tout autre type de danger.

Cette démarche inédite constituera une base solide pour définir, à terme, des mesures de prévention et d'action renforcées et mieux coordonnées. Cette analyse est en cours, elle devrait normalement être finalisée au plus tard pour la fin de cette année-ci.

J'ai répondu de façon précise à vos différentes questions, et je reste bien entendu à votre disposition.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Mme Anne-Sophie TANDEL.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Député, très brièvement, je ne peux que vous remercier pour le sérieux et le détail de cette réponse, mais certainement surtout pour les actions derrière.

J'apprécie, pour le premier point, l'aspect de la coordination, notamment avec la Région wallonne et la DNF, et je ne peux qu'inviter évidemment à amplifier la coordination et la collaboration avec les communes, qui sont également des acteurs importants, je pense.

Par rapport aux moyens, vous nous rassurez avec les moyens mis à disposition et notamment avec l'acquisition prochaine de super top méga véhicules.

Par ailleurs, vous avez également souligné le fait d'avoir par zone de secours un conseiller

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

technique, j'imagine qu'il coordonne aussi les formations avec les pompiers qui sont en cours, si je ne m'abuse. Donc ça, c'est également un point important.

Quant à la prévention et la sensibilisation, là je ne peux que pousser à davantage encore y mettre de moyens puisque, comme je l'ai signalé, c'est souvent une source humaine.

Et enfin, l'analyse globale, et bien ça, je ne fais que la remercier. Je remarque d'ailleurs que les six questions, cinq je pense sur six aujourd'hui, questions ouvertes d'actualité sont des questions relatives à l'environnement. Donc je ne peux que souhaiter de mes vœux les plus sincères l'analyse globale et je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

La deuxième question (A25) relative à la gestion de la canicule dans les écoles provinciales, je donne la parole à Monsieur Marc DELREZ.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités.

La présente question d'actualité vise à interroger le Collège, en tant que Pouvoir organisateur de l'enseignement provincial liégeois, sur la réponse qui a été donnée dans les différents établissements scolaires de la Province à l'épisode de canicule que nous venons de connaître, et sur les aménagements et investissements immobiliers qui sont envisagés pour l'avenir dans un contexte de réchauffement climatique sans doute en voie d'accélération.

Cette problématique a beaucoup agité les personnels enseignants ces dernières semaines, pour des raisons évidentes d'actualité mais aussi en réaction à la récente diffusion de la Circulaire 9730 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, relative à « la continuité des apprentissages et à l'organisation scolaire en cas de circonstances exceptionnelles », un document daté du 21 mai 2026.

Le chapitre de ce document relatif aux pics de chaleur, en particulier, a eu le don d'exciter les esprits dans un contexte politique évidemment déjà tendu.

On a beaucoup glosé sur cette « Circulaire 9730 », et je m'abstiendrai dès lors d'y revenir trop dans le détail, sauf à rappeler en synthèse qu'elle a paru « hors sol », au sens plein donné à ce terme par le philosophe français Bruno Latour qui utilisait cette expression pour désigner l'attitude de déni climatique qui caractérise ceux et celles, parmi nos dirigeants politiques, qui continuent d'ignorer la réalité des limites planétaires ou du vécu de la majorité des humains et non humains en période de dérèglement du climat, de nos modes de vie, et de nos imaginaires.

Plus prosaïquement, le document a eu pour effet de signer une surprenante méconnaissance des réalités de terrain dans le chef des autorités politiques en charge des dossiers liés à l'enseignement.

En effet, l'objectif affiché, je cite « de protéger les élèves sans fermer l'établissement » et d'empêcher « la suspension unilatérale des cours », fin de citation, a été interprété comme

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

un refus de considérer le climat comme une possible force majeure et une invitation à continuer tout comme avant, « business as usual », et à vrai dire coûte que coûte.

En outre, certaines recommandations surréalistes ont paru singulièrement difficiles à appliquer, pour le dire gentiment. Pour donner quand même l'un ou l'autre exemple, la suggestion d'examiner « les possibilités de regroupement temporaire des classes dans les locaux les plus frais » repose apparemment sur une sorte de pensée magique, ou sur le fantasme qu'il existerait dans nos écoles des locaux vastes, inoccupés, et par bonheur délicieusement frais ! De même, la recommandation de « fermer volets et stores pendant la journée », témoigne d'une représentation de la chose scolaire diantrement éloignée de celle de mes collègues, dont une me disait, je la cite : « En trente ans de carrière à l'école, j'ai vu beaucoup de barreaux aux fenêtres, mais de volets occultants, jamais ! ».

Et que dire alors de l'injonction, au-delà de 30 degrés, « d'adapter le rythme de la journée » afin de dispenser en matinée les enseignements les plus exigeants, tout en réservant pour l'après-midi les « activités plus légères » ? La Ministre ignorerait-elle qu'il n'y a pas de cours de bricolage dans notre enseignement secondaire de plein exercice ? Quelles seraient alors les activités d'apprentissage les plus légères ? Math ou français ? Histoire ou langues modernes ? Cela sera-t-il précisé dans une prochaine circulaire ?

De leur côté, les syndicats ont dénoncé le caractère tout simplement illégal d'un document qui propose des lignes d'action incompatibles avec le Code du Bien-Être au Travail, lequel aura toujours une force de loi supérieure à celle d'une circulaire administrative. Or, le Code du Bien-Être au Travail prévoit l'obligation pour tout employeur de réaliser des analyses de risque des ambiances thermiques sur le lieu de travail, sur la base non pas des seules températures y enregistrées, mais en prenant en compte également l'humidité, le rayonnement solaire et la ventilation en vue d'établir ce qu'il est convenu d'appeler l'indice composite WGBT (c'est l'acronyme anglais pour « Wet Bulb Globe Temperature »). Pour une activité professionnelle réputée « légère », je mets quand même les guillemets autour de « légère » telle que l'enseignement, dès qu'un seuil de 29 WGBT est dépassé, et si la configuration des locaux ne permet pas de rafraîchir l'atmosphère, alors l'obligation légale existe de mettre un terme à l'exposition des travailleurs, ou des élèves par la même occasion, c'est-à-dire en l'espèce de suspendre les cours, cela même que la circulaire 9730 vise explicitement à interdire.

J'en arrive à mes questions : avez-vous eu l'occasion de mesurer l'indice WGBT dans les salles de classe de nos établissements d'enseignement provincial pendant l'épisode caniculaire que nous venons de connaître ? Si oui, quelles leçons en avez-vous retiré ? A-t-il été nécessaire de suspendre les activités d'apprentissage ou les examens sur certains sites ?

Quelles sont à votre estime les spécificités de l'enseignement qualifiant, en termes de vulnérabilité particulière éventuelle, en cas de très fortes chaleurs ? Avez-vous été en mesure d'identifier des faiblesses ou défauts dans certains bâtiments du parc immobilier, singulièrement les plus anciens, en matière d'isolation ou d'adaptation au climat d'aujourd'hui, rendant impossible l'application de la Circulaire 9730, dans l'hypothèse où on souhaiterait tenter de l'appliquer, et qui ont requis ou devront justifier une intervention urgente ou prioritaire ? À plus long terme, comment déclinez-vous votre plan d'adaptation au climat de demain, en termes d'isolation ou de rénovation du parc immobilier relevant de l'enseignement provincial ?

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Est-il possible de circonscrire la part du budget provincial d'ores et déjà affecté à la nécessité de rencontrer cette préoccupation ? Dans quelle temporalité votre plan d'investissements se situe-t-il ? J'ai conscience que ceci est une vaste question.

Merci en tout cas pour votre attention et déjà pour vos réponses.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Monsieur le Député DENIS répondra ensemble aux questions 2, 3, 4 et 5.

La troisième question (A26) concerne l'entretien des cours d'eau et prévention des inondations, et j'invite son auteur Madame Mélanie LEPONCE, à la tribune.

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Chers collègues,

Il y a un an d'ici, quasiment jour pour jour, on votait au Conseil le marché public relatif à l'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie. Inutile de rappeler les vieux et mauvais souvenirs des inondations de juillet 2021. Mais on se rend compte aussi, les derniers mois des dernières semaines, que malheureusement, les épisodes climatiques s'enchaînent et ils sont toujours avec des effets tout aussi graves et parfois plus isolés et donc moins importants sur l'ensemble du territoire, mais en tout cas sur le territoire en eux-mêmes, toujours aussi importants et dramatiques.

On sait que l'entretien des cours d'eau, l'enlèvement des embâcles et le curage essentiel et régulier et donc c'est important la stabilisation des berges ou encore l'adaptation de certains ouvrages sont indispensables pour limiter les risques. Et donc, par rapport à notre vote de l'année dernière, mes questions sont les suivantes où en est-on dans l'exécution du marché public adopté ? Les travaux ont effectivement débuté et si oui, est-ce qu'on pourrait imaginer recevoir un calendrier prévisionnel des interventions programmées ?

Par ailleurs, les communes sont-elles systématiquement informées en amont des travaux prévus sur leur territoire, de leur nature et de leur calendrier pour permettre la bonne coordination, parfois avec des travaux communaux prévus à des endroits similaires ?

À la suite des épisodes des inondations survenues ces derniers mois, est-ce que pour plusieurs communes de la province, il y a eu de nouvelles évaluations des besoins d'entretien ou adaptations de terrain, de cours d'eau, de berges pour adapter les priorités d'intervention et identifier de nouveaux points sensibles ou de nouveaux besoins.

Et enfin, les enseignements tirés des événements récents, qu'on distille à adapter des programmes de travaux initialement prévus dans le marché public, votés il y a un an, et donc, au regard de ces défis climatiques, une fois encore, cela nous montre que la prévention ambitieuse qui doit être fondée sur l'anticipation, la concertation avec les communes et une adaptation permanente de nos interventions est essentielle pour notre territoire provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Monsieur Christian HUBERTY à la tribune pour développer sa question, A27, relative aux vagues de chaleur et à l'adaptation des politiques provinciales.

M. Christian HUBERTY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La vague de chaleur exceptionnelle que nous venons de connaître rappelle que les épisodes de canicule ne constituent plus des événements isolés mais une réalité appelée à se répéter et à s'intensifier dans les années à venir.

Cette évolution affecte directement plusieurs compétences provinciales : la santé publique, l'enseignement, les infrastructures provinciales, l'accueil des publics fragilisés, les équipements sportifs et de loisirs, l'environnement ou encore l'accompagnement des communes.

Face à cette nouvelle réalité climatique, la Province de Liège dispose-t-elle d'une stratégie transversale d'adaptation aux épisodes de chaleur extrême ?

Quelles mesures ont été prises à court terme pour protéger les travailleurs, les usagers des services provinciaux et les publics les plus vulnérables lors des épisodes de canicule ?

Quelles actions sont envisagées à moyen terme afin d'adapter les bâtiments provinciaux, les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs ainsi que les espaces accueillant du public ?

Enfin, le Collège entend-il élaborer un véritable plan provincial d'adaptation aux vagues de chaleur, assorti d'objectifs, d'un calendrier et de moyens budgétaires identifiés ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la cinquième question (A28) relative au « Plan fraîcheur » provincial, j'invite Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Petite réflexion préalable, on en est là. C'est triste. On est en 2026, quatre questions d'actualité qui parlent d'adaptation au réchauffement climatique. Je rappelle que le rapport Meadows, c'est 1962, il y a plus de 50 ans, on aurait pu agir, prévenir ça.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie, venez-en à votre question Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- On en est à tenter de réparer les dégâts et c'est aussi l'objet de ma question. Les canicules ont toujours existé, il est aujourd'hui très clair que le réchauffement climatique influence leur nombre et leur intensité et leur fréquence.

Cette année, les canicules se succèdent et de plus en plus tôt dans la saison. Leurs conséquences, on les connaît. Rien qu'en 2024, la chaleur a tué 269 personnes en Belgique. Plus récemment, le drame de ces deux jeunes, certainement à la recherche d'un peu de fraîcheur, décédait dans une carrière à Sprimont est à ce titre bouleversant.

S'adapter n'est plus une option, c'est une nécessité qui engage tous les niveaux de pouvoir fédéral, régional, communal, bien sûr, mais aussi provincial. Alors évidemment, notre province n'est pas restée les bras croisés et vous ferez bien mieux que moi l'inventaire de tout ce qui se fait déjà pour lutter contre le réchauffement climatique, comme vous faites à chaque réponse.

Je soulignerais quand même le soutien à la coordination de la Province, à la Convention des Maires, qui est assez remarquable. Cependant, la situation qui est la nôtre nécessite à la fois d'agir aux racines du problème en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi et malheureusement, d'agir sur les conséquences de celui-ci en adaptant notre province.

Voilà pourquoi nous souhaiterions que dès cet été, la Province de Liège puisse, entre autres choses, et on a sélectionné, histoire de ne pas partir dans toutes les directions, on peut faire des choses maintenant : Un : mettre à disposition ces espaces publics frais, ouvrir des lieux rafraîchis comme des bibliothèques. Nous avons d'ailleurs eu écho de la panne de climatisation au B3 et qui, nous l'espérons, est désormais réglé.

Mais ouvrir ses musées, ses espaces culturels, ses bâtiments religieux. La Ville de Liège a ouvert gratuitement le musée de la Boverie pendant la canicule. Qu'en est-il du Musée de la Vie Wallonne par exemple ? Deux : adapter autant que faire se peut le travail du personnel provincial. Rappelez-vous, il y a quelques années, le groupe Ecolo a été le premier à demander que nos huissiers, ici, puissent tomber la veste sous un épisode caniculaire. Mais donc, il s'agit d'adapter la tenue, les horaires, d'éventuelles pauses, renforcer la charge de travail, éventuellement mettre du télétravail, plus particulièrement dans l'enseignement, comme la question a déjà été posée par le groupe PTB. Autoriser les élèves et le personnel des écoles provinciales à peut-être venir en short ou en robe les jours de vague de chaleur, si le règlement ne le permet pas initialement.

Et troisième proposition, last but not least : soutenir l'installation d'une piscine flottante sur la Meuse. Donner envie de s'adapter en fait. La piscine provinciale de Wégimont est systématiquement saturée les week-ends ensoleillés. Essayez de réserver au dernier moment, vous verrez, il est impossible de vous y rendre. Les habitants de la province manquent désespérément de lieux de baignade de grande ampleur.

Nous souhaitons que la Province soutienne l'installation d'une telle infrastructure sur la Meuse et puisse, autant que possible, favoriser, démultiplier les possibilités de baignade le long de ces affluents. Je pense surtout à l'Ourthe et à la Vesdre.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Ce qu'on vit aujourd'hui n'est qu'un avant-goût, Mesdames et Messieurs, c'était peut-être l'un des étés les plus frais des 50 prochaines années. Sans adaptation, les canicules à venir tueront plus, coûteront plus et rendront des pans entiers de notre vie quotidienne insupportables. Mais l'adaptation n'est pas qu'une affaire de survie. Une ville avec plus d'arbres, des cours d'école végétalisés, des rivières où l'on peut se baigner, des quartiers où il fait frais la nuit, c'est aussi une province où il fait meilleur vivre pour tout le monde et tout au long de l'année.

Comment vous positionnez-vous sur les trois propositions susmentionnées ? De manière plus large, pouvez-vous vous engager à peut-être proposer d'ici 2027 un véritable plan fraîcheur provincial adapté aux futures canicules ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à ces quatre questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je répondrai d'abord à la question de Madame Leponce sur les marchés de cours d'eau et puis, pour réponse conjointe, à M. MAGNERY, à M. DELREZ et M. HUBERTY par rapport aux questions sur l'adaptation des politiques provinciales aux événements climatiques récents et à venir.

Mme LEPONCE, chère collègue, le marché public « Cours d'eau » adopté par notre Conseil en 2025 qui s'élève à un montant annuel de 639.213 € TVAC et qui est en cours depuis le mois de mars, s'inscrit en réalité dans la continuité des marchés précédemment passés.

En effet, dans un souci de simplification administrative, il a été décidé de proposer un marché d'entretien sur quatre ans pour l'ensemble du territoire de la Province de Liège, au lieu de marchés annuels divisés par sous bassin comme cela se faisait antérieurement.

S'agissant d'un montant beaucoup plus important, dès lors le marché est donc passé par le Conseil provincial alors qu'auparavant, les marchés ne passaient le plus souvent qu'au Collège.

En pratique, le fonctionnement reste toutefois le même : sur chacun des secteurs, l'agent de référence du Service des Cours d'eau effectue des visites de terrain et centralise les demandes des Communes et des riverains afin d'identifier les travaux à réaliser et d'établir une liste des priorités.

La nouveauté, c'est que le marché public a été conçu de manière à donner une flexibilité plus importante sur les interventions en travaillant sous forme de « régie ». Ainsi, nous pouvons envoyer les entrepreneurs là où les besoins se font sentir avec une gamme d'intervention plus

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

large permettant d'intervenir à la fois sur l'entretien « de fond » et sur les interventions urgentes.

Par exemple, à la suite des orages importants de la fin du mois de mai, le cours d'eau « Fond d'Oxhe » a été fortement endommagé. Les moyens disponibles dans ce secteur ont donc été redirigés dans cette zone pour dégager un maximum ce cours d'eau.

Cette façon de travailler, toujours mouvante en fonction des aléas, fait qu'il n'existe pas à proprement parler d'un calendrier prévisionnel des interventions programmées sur l'ensemble du territoire, seulement des interventions planifiées au fur et à mesure de l'année.

Pour continuer mon exemple, le « Fond d'Oxhe » présentait, vous vous en doutez, plus de dégradations en aval qu'à l'amont. Dès lors, des réunions sur place avec les Communes d'Engis et d'Amay ont eu lieu dès les premiers jours après l'orage tandis que moins de contacts ont été pris avec les Communes de Modave et de Nandrin se situant à un autre niveau.

Ainsi, bien que la concertation avec les Communes soit toujours de mise, celle-ci varie en fonction de la nature des interventions à effectuer. Par exemple, on ne prévient pas une Commune pour un petit embâcle à enlever d'un ruisseau tandis que pour des projets plus importants, les Communes peuvent être associées dès la conception du projet ou à la base de l'intervention.

Au-delà de la mise en œuvre de ce marché, l'évolution des crues, tant en fréquence qu'en ampleur, nous montre qu'il n'est plus suffisant de simplement entretenir les cours d'eau comme cela se faisait historiquement. En conséquence, la Province de Liège, en plus de ce travail habituel, développe plusieurs actions complémentaires nécessaires dans la lutte contre les inondations : d'une part, des études hydrologiques et hydrauliques afin d'identifier des aménagements pertinents sur des cours d'eau problématiques, d'autre part, le levé des cours d'eau canalisés, qui posent de gros problèmes de stabilité et de bouchon dus à leur vétusté et enfin, le soutien aux Communes, que ce soit par la concertation, la remise d'avis techniques, notamment pour des permis d'urbanisme, la participation à des comités de suivi, en particulier pour les études hydrauliques qui nécessitent de fortes compétences techniques.

Ce rôle transversal est d'autant plus important que les aménagements qui pourraient être réalisés sur le territoire d'une Commune bénéficient bien souvent et principalement à des autres Communes, situées, celles-là, à l'aval.

Ainsi, le rôle supracommunal de la Province est donc de pouvoir objectiver les aménagements à réaliser et de mettre autour de la table des Communes pour un dessein qui dépasse leurs territoires respectifs.

Voilà Madame LEPONCE, j'espère avoir répondu à vos questions.

Chers collègues Monsieur Huberty, Monsieur Magnery, Monsieur Delrez, je vous remercie pour vos interpellations qui portent sur un enjeu central pour l'ensemble des pouvoirs publics : l'adaptation aux épisodes de fortes chaleurs. Vos trois questions relevant de la même problématique, je me permets, comme le Président vous l'a annoncé, de vous répondre simultanément.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Je ne reviendrai pas sur les mesures mises en place pour lutter contre la production de gaz à effet de serre dans le cadre de notre Plan Climat mais vous n'êtes pas sans connaître nos actions visant à amoindrir notre empreinte carbone, Monsieur MAGNERY l'a relevé d'ailleurs dans sa question.

Les vagues de chaleur que nous connaissons désormais de manière plus fréquente et plus intense rappellent que les effets du changement climatique constituent une réalité à laquelle nous devons collectivement nous adapter. La Province de Liège n'échappe pas à cette responsabilité, tant dans son rôle d'employeur que dans la gestion de son patrimoine et le soutien à sa population.

Face à cette évolution, la Province a choisi de s'inscrire dans une démarche d'adaptation pragmatique. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place d'un règlement permanent de gestion des épisodes de forte chaleur, permettant une activation rapide et coordonnée des mesures lorsque les conditions météorologiques l'exigent.

La Direction générale provinciale a ainsi adressé à l'ensemble des directeurs généraux une note fixant les modalités applicables en cas de canicule. Celle-ci prévoit une activation de ces mesures dès que les critères définis par l'Institut royal météorologique et/ou la Cellule interrégionale de l'Environnement la rendent nécessaire ou encore quand les conditions de travail dans un service deviennent manifestement inconfortables en raison de la chaleur, même en l'absence d'avertissement officiel.

Ce règlement rappelle également un ensemble de principes essentiels de prévention : hydratation régulière, organisation adaptée du travail, réaménagement des horaires lorsque cela est possible, pauses dans des espaces plus frais, rotation des tâches pour limiter l'exposition à la chaleur ainsi qu'une attention particulière portée aux agents dont les missions sont physiquement plus exigeantes.

Dans cette logique, les responsables sont invités à faire preuve de toute la souplesse nécessaire afin d'adapter l'organisation du travail aux réalités de terrain. Cela peut donc notamment passer par un aménagement des horaires permettant de prester durant les heures les plus fraîches de la journée, par le recours au télétravail, par une réduction de la cadence ou un allègement de la charge de travail quand c'est possible ou encore par la mise à disposition de locaux climatisés, emplâtre qui ne doit pas nous éloigner de nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre et qui doit être utilisé de manière raisonnée, afin d'offrir les meilleures conditions de travail possibles.

Au-delà de ces mesures, l'adaptation passe également par une réflexion de fond sur notre patrimoine immobilier, Monsieur Huberty aborde d'ailleurs ce point dans sa question.

La Province poursuit en effet une politique de rationalisation de ses implantations afin de regrouper progressivement ses services dans des bâtiments plus performants, mieux adaptés aux besoins actuels et plus efficaces sur le plan énergétique afin de les rendre plus résilients aux effets du changement climatique. Cette stratégie permet notamment d'améliorer durablement le confort des agents et des usagers lors d'épisodes de fortes chaleurs, tout en n'augmentant pas la problématique par un recours intensif à la climatisation à long terme.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Soyez donc sûr, Monsieur Delrez, que nous intégrons systématiquement les vulnérabilités de notre patrimoine immobilier dans nos réflexions et nos investissements. Des dispositions telles que la pose de stores supplémentaires et l'amélioration de l'isolation sont également mises en place afin d'optimiser au mieux les conditions de vie et de travail au sein de nos bâtiments.

Le projet de rénovation du site de Saint-Laurent, intégrant le recours à la géothermie, illustre cette volonté d'investir dans des infrastructures plus résilientes. À l'inverse, certains bâtiments anciens, dont les performances énergétiques ne répondent plus aux standards actuels, font l'objet de réflexions en vue d'une relocalisation des activités comme c'est notamment le cas du bâtiment Opéra et ce, dans le but de garantir, entre autres, de bonnes conditions de travail.

Depuis de nombreuses années, nous investissons dans l'amélioration de notre bâti. Ceci concerne également nos écoles, où une attention particulière est évidemment portée au bien-être des élèves et des équipes éducatives lors des périodes de fortes chaleurs.

À cet égard, la future Haute École de la Province de Liège située sur le site de Bavière constitue un exemple particulièrement significatif de cette évolution : conçue selon des standards énergétiques modernes, elle dispose d'une inertie importante qui permet de maintenir des conditions intérieures globalement stables et agréables même en période de canicule. Son ouverture, qui va de pair avec l'abandon du site Kurth, est prévue en janvier 2028.

C'est aussi la dynamique qui se cache derrière les Plans de Reprise et de Résilience (PRR) de Seraing et de Huy : la démolition de bâtiments passoires ou bouilloires énergétiques au profit de la reconstruction d'espaces neufs, plus adaptés aux conditions climatiques et aux dépenses que les fluctuations importantes de température entraînent. Ces bâtiments vont être inaugurés d'ici quelques mois, voire début de l'année prochaine, donc à Seraing et à Huy.

Monsieur Magnery, concernant les précisions que vous souhaitiez obtenir sur les adaptations mises en œuvre dans le secteur de l'enseignement : dès le déclenchement de la phase d'alerte canicule, la Direction générale de l'Enseignement a procédé à l'envoi d'un courriel reprenant les consignes de sécurité sanitaire aux directions d'école. Ce protocole détaillait les mesures d'urgence à déployer sur le terrain : hydratation régulière, aménagement des horaires, aération nocturne et suspension éventuelle des activités physiques.

Leur mise en œuvre s'est cependant déroulée dans un contexte particulier, marqué par les grèves dans l'Enseignement qui ont fortement réduit la présence des élèves et, par conséquent, leur exposition à la chaleur dans les classes. Une exception a concerné l'IPES Spécialisé de Micheroux, où les cours ont été suspendus jeudi et vendredi en raison de l'arrêt des navettes TEC et de la vulnérabilité des élèves qui sont un public particulièrement fragile. À la Haute École de la Province de Liège, aucune mesure spécifique n'a été nécessaire, les examens de juin étant déjà terminés lors du pic de chaleur.

Concernant la question de Monsieur Delrez relative à la mesure de l'indice WBGT, un indice qui tient notamment compte de paramètres tels que l'humidité de l'air, la vitesse du vent et le rayonnement, à ce jour, le SIPPT donc le service interne de prévention de la Province, ne dispose pas d'un thermomètre à globe humide permettant de mesurer cet indice.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Cela étant, il convient de rappeler que, même au sein d'un même établissement, les conditions peuvent varier sensiblement selon les étages, les locaux ou l'exposition des façades. Les responsables d'établissement disposent de la meilleure connaissance des réalités de leur implantation afin d'apprécier les conditions rencontrées et de mettre en œuvre les mesures adaptées.

Je rappelle à cet égard que notre Directeur général provincial a adressé à l'ensemble des Directeurs généraux, dont celui responsable de l'Enseignement, une note les invitant à prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires afin d'assurer des conditions de travail appropriées pour les agents ainsi que la sécurité, le bien-être et l'intégrité des usagers des bâtiments et ce, en fonction des réalités constatées sur le terrain.

Enfin, et comme vous le précisez dans votre question, bien qu'il soit exact que le Code du bien-être au travail se réfère à l'indice WBGT, le dépassement d'une valeur de référence de 29 WBGT n'emporte pas à lui seul l'obligation de suspendre les activités dès lors que des mesures organisationnelles et préventives appropriées permettent d'atteindre ces objectifs.

S'agissant de la mise à disposition d'espaces accessibles en période de forte chaleur, la Province reste attentive à toute opportunités permettant d'offrir des lieux de fraîcheur à la population. Je pense notamment à la proposition relative à une piscine flottante sur la Meuse soulevée dans la question de Monsieur Magnery : soyez certain que toute initiative visant à renforcer l'accès à des espaces de fraîcheur sur notre territoire sera accueillie favorablement.

Si un projet concret devait être porté, notamment par la Ville de Liège pour la Meuse ou d'autres acteurs territoriaux, il serait bien évidemment examiné avec attention par le partenaire que nous pourrions être dans ce projet.

L'adaptation à ces épisodes de canicule s'inscrira dans une approche globale et complémentaire avec les initiatives développées par la Région wallonne. Dès lors, la Province continuera à structurer progressivement ses actions et à renforcer de manière transversale les mesures mises en œuvre.

Enfin, pour finir sur une note plus rafraichissante, Monsieur Huberty, Monsieur Delrez, ainsi que l'ensemble des Conseillers et même Monsieur Magnery, c'est avec plaisir que je vous invite, en attendant de pouvoir nous baigner dans la Meuse, l'Ourthe ou la Vesdre, à déguster une glace que vous sera servie à l'issue du Conseil par notre vainqueur du Concours du Meilleur Glacier de la province de Liège.

(Applaudissements nourris)

Et sans que ce petit plaisir ne nous éloigne de nos objectifs climatiques sur le long terme, il soulagera les corps et les esprits échauffés et nous préparera à un repos estival bien mérité.

Merci pour votre attention à tous

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Oui Monsieur Marc DELREZ.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Maintenant que nous savons que Madame la Députée - Présidente a horreur de ne pas avoir le dernier mot dans ces circonstances, la tentation est d'autant plus grande pour nous de remonter à la tribune. Je ne sais pas si ça vaut aussi vraiment pour Monsieur Denis, y compris parfois quand on n'a rien de spécial à ajouter.

Mais en fait, en vous remerciant pour vos réponses, c'est quand même pour dire que, pour la glace, euh, je reste un peu sur ma faim quand même, parce que ma question en particulier était axée spécifiquement sur l'enseignement. Vous avez donné une réponse qui était relativement globale, ce que je comprends parce que, comme je le disais aussi, la question est extrêmement vaste, mais quand vous dites, par exemple, que vous avez préconisé le recours intensif à la climatisation, j'ai du mal à croire que ça pourrait s'appliquer de manière globale dans les écoles.

Et puis je voulais ajouter aussi que la climatisation, c'est en fait une privatisation de la fraîcheur de l'air. Oui, oui, et que c'est aussi quelque chose qui a un effet aussi sur le réchauffement climatique.

Enfin voilà. Donc merci en tout cas pour vos réponses. On aura l'occasion de revenir sur la question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme LEPONCE ?

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci, Monsieur le Député, pour vos réponses et pour le suivi attentif que vous consacrez à ce sujet depuis toujours.

Je comprends et je soutiens la flexibilité du marché voté en 2025, il y a une certaine logique d'efficacité derrière. Je vous rejoins aussi quant au besoin de soutien aux communes. J'espère que ce soutien ne se limitera pas aux études et qu'il y aura aussi, pour mettre en place les résultats des études, des soutiens techniques et financiers pour les communes, car seules, je ne suis pas persuadé qu'elles y arriveront.

J'espère aussi que les urgences traitées pour les orages, etc., et les conséquences n'empêchent pas non plus un entretien classique. J'ai cru comprendre qu'il y avait une certaine opposition entre les deux, et donc j'espère que, quand même, l'entretien régulier et classique se fera mais je n'en doute pas, je vous fais confiance.

J'encourage les services aussi de la province à assurer un dialogue proactif avec les communes. On a l'impression parfois comme mandataires locaux que les communes ne font pas suffisamment appel à la Province et pourraient davantage aller chercher de l'aide, et donc il pourrait y avoir un dialogue renforcé, une coordination entre les deux. Je suppose et par la même occasion, je le demande, mais que lors des rapports d'activité, on aura un état des lieux de tout ce qui est réalisé au fur et à mesure par rapport à ces marchés et actions qui sont faites soit en urgence post inondations, soit de manière régulière.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Enfin, nous resterons attentifs à toutes les actions menées en matière de lutte contre les inondations et dans le cadre aussi du réchauffement climatique. On soutiendra évidemment toutes les actions qui seront faites dans ce sens. On continuera aussi de soutenir tout ce qui peut être fait pour la coordination et le soutien aux communes, et nous en sommes convaincus, que c'est collectivement que nous parviendrons à utiliser les moyens de manière efficiente pour lutter contre les inondations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Une autre intervention ? M. MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Mi-figue mi-raisin, cette réponse. Euh, il y a des choses intéressantes sur le règlement de travail, le diable est parfois dans les détails, mais déjà savoir qu'il y a un règlement de travail adapté aux épisodes caniculaires, c'est une bonne chose. Et je pense que les travailleurs reviendront dans les organes de concertation sociale avec ce qui peut être amélioré, donc c'est plutôt agréable à entendre.

J'entends quand même que dans l'enseignement, le Service de protection au travail n'a même pas le thermomètre pour mesurer la température selon les normes requises. Ben oui, si on n'a pas de thermomètre, forcément il ne fera pas suffisamment chaud.

Sur la mise à disposition des espaces publics frais, vous dites Monsieur le Député : on va être attentifs. J'ai essayé d'être précis dans ma question. Je vous demande est-ce que, par exemple, on peut ouvrir le Musée de la Vie Wallonne de manière gratuite, comme l'a fait la Ville de Liège avec le musée de la Boverie ? Vous ne répondez pas à cette question précisément, vous resterez attentifs mais moi, vous savez, je suis attentif à plein de choses, c'est pas pour ça que j'agis.

Et alors, concernant la piscine flottante, on prend bonne note quand même de la disponibilité de la Province à ouvrir le dossier. Je trouve que c'est vraiment un dossier d'intérêt provincial, même s'il est porté principalement par la Ville de Liège, on sait que ce ne sont pas que les Liégeois qui se baigneraient dans la Meuse et je pense que, offrir une glace ici aux personnes présentes, Monsieur Denis, on vous portera dans notre cœur quelques jours, mais si vous offrez un espace, un espace où les Liégeois pourraient se baigner, ils vous tiendront dans leur cœur toute leur vie.

Et donc moi, j'aimerais bien que vous ayez cet objectif-là, c'est de rentrer dans le cœur des Liégeois pour plusieurs décennies.

Je rappelle quand même une dernière information, c'est que la Province de Namur, elle n'a pas attendu et a lancé un projet test d'îlots de fraîcheur à hauteur de 350.000 €, et rappeler aussi que sous l'initiative de la Province et Nadia va débloquer de l'argent pour toute une série de projets de développement durable, et que des projets d'adaptation au réchauffement climatique pourraient ainsi être financés et par la Province ou par les communes qui pourraient

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

faire appel à ces fonds. Je crois qu'il faut y être attentifs en tant qu'élus locaux.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Sixième et dernière question (A29), elle concerne l'avis de la Cour des Comptes, et j'invite son auteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Question d'actualité sur le document 25-26/337 « Avis de la Cour des comptes ». Les conclusions positives de ce rapport sont des bonnes nouvelles pour l'institution provinciale dans ces temps troublés de crise à répétition il faut le souligner.

Quelques questions néanmoins : la prochaine indexation des salaires pour les agents provinciaux se fera en septembre dépassant ainsi l'indice-pivot ce mois-ci en juin. L'indexation se fera partiellement sur les salaires de plus de 4 000 € brut. Quel est le "gain" financier de cette indexation partielle pour la Province ? Ce "gain" sera-t-il réinvesti pour, soit des avantages, soit pour les agents provinciaux directement ?

Dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments : cette augmentation s'explique-t-elle par une hausse des dépenses d'énergie suite au conflit iranien. Si c'est bien en augmentation, quelles sont les mesures prises par la Province pour limiter les dépenses en énergie ? Par ailleurs, la canicule impacte-t-elle les dépenses d'énergie ? On s'imagine que oui. Il est question d'une indemnité due pour condamnation en justice de la Province. A quel litige cela se rapporte-t-il ? Le montant avait-il été provisionné préalablement dans les comptes ?

Cette dernière question a été abordée en cinquième Commission mais j'avais déposé ma question d'actualité avant. Je suis bien désolé, mais si on pouvait quand même l'expliquer pour tout le monde, ce serait super.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Madame Laura CRAPANZANO, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Laura CRAPANZANO, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Madame la Conseillère, Murielle, je tenais tout d'abord à vous remercier pour les questions que vous avez formulées, elles me donnent l'occasion d'apporter plusieurs précisions utiles sur différents points liées au budget.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Votre question contenait trois parties, sur cette symétrie, je vais construire ma réponse.

En premier, concernant votre question relative à la prochaine indexation.

Tout d'abord, s'agissant du calendrier, vous l'avez dit, la prochaine indexation des salaires interviendra au mois de septembre, à la suite du dépassement de l'indice-pivot constaté en juin. Cette indexation est effectivement inédite, elle sera appliquée conformément au nouveau cadre légal introduit par la loi-programme du 28 mai dernier.

L'économie théorique se situe sur la part de salaire dépassant 4000 € brut mensuel. Alors, il est aujourd'hui, encore prématuré de tirer des conclusions définitives ou de dégager les chiffres précis. Effectivement, les éventuelles économies dépendront d'ailleurs de nombreux paramètres, tels que les mouvements de personnel, les recrutements, les absences de longue durée, les adaptations du temps de travail ou encore les évolutions barémiques. Il conviendra, dès lors, d'attendre que l'ensemble de ces éléments soit stabilisé avant de pouvoir établir une évaluation fidèle et objective de l'impact réel de cette mesure.

Néanmoins, je voudrais préciser que chiffrer l'économie de cet index inédit pour définir le réinvestissement du gain, cela ne correspond pas à la gestion financière responsable et respectueuse des agents que le Collège entend mener. A titre d'exemple, souvenons-nous : quand la Région supprime les APE dans les Provinces, notre Collège ne s'est pas questionné pas sur les éventuelles économies passées, il a pris ses responsabilités et a agi en maintenant le personnel.

Alors, si nous devons évidemment tenir compte d'éléments exogènes pour administrer correctement, ceux-ci ne doivent pas déterminer à eux seuls notre manière de diriger.

Ensuite, concernant votre question relative à l'évolution des dépenses de fonctionnement et notamment à la consommation d'énergie dans les bâtiments de la Province ainsi que l'impact de la canicule sur nos bâtiments, s'agissant des mesures destinées à limiter les dépenses d'énergie, la Province poursuit une gestion attentive de ses consommations énergétiques pour l'ensemble de son patrimoine.

Et cette vigilance s'exerce au quotidien, en étroite collaboration avec le consultant chargé du suivi des marchés de l'énergie, avec lequel les services provinciaux entretiennent des contacts réguliers afin de saisir les opportunités offertes par les marchés.

Cette expertise nous permet d'adopter une stratégie d'achat réfléchie, fondée sur une analyse objective de l'évolution des prix, plutôt que sur des réactions émotionnelles dictées par les fluctuations conjoncturelles. C'est cette gestion rigoureuse et prudente qui permet encore et malgré le contexte géopolitique aujourd'hui à l'institution provinciale de réduire ses dépenses énergétiques de 166.882 € entre les MB1 et MB2.

Il convient également de noter que cette gestion rigoureuse et proactive bénéficie également aux nombreux pouvoirs publics bénéficiant de la centrale de marché. Pour rappel, c'est 159 bénéficiaires qui sont concernés, dont notamment 56 Communes, 42 CPAS, 11 zones de police et 5 zones de secours.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

En ce qui concerne l'impact de la canicule, on peut effectivement présupposer une augmentation de la consommation d'électricité, en raison d'une utilisation plus importante des systèmes de ventilation et de climatisation.

Mais il convient effectivement de rappeler que les données de consommation sont établies a posteriori. Il est donc nécessaire d'attendre un peu plus d'une semaine pour obtenir les prochains relevés et de disposer d'une évaluation précise de l'impact réel de cet épisode de fortes chaleurs.

Alors, vous avez raison, les dépenses de fonctionnement, elles augmentent d'environ un peu plus de 2 millions € passant de 42 à 44 millions. Cette augmentation s'explique par des besoins complémentaires exprimés par les différents services provinciaux afin d'assurer la continuité et la qualité de leurs missions.

Elle résulte notamment de la prise en charge des contrats relatifs aux fontaines à eau, de l'inscription d'un crédit de 315.000 € destiné aux contrats d'entretien gérés par la Direction générale des Infrastructures, de 110.000 € consacrés au transport des élèves vers les PSE, de 200.000 € prévus pour couvrir les frais de location du bâtiment COPIS qui accueillera prochainement le service de la Communication, de 121.500 € destinés à l'opérationnalisation de la Pépinière du B3, mais également de la création d'un nouvel article budgétaire de 500.000 € visant à faire face aux dépenses liées aux litiges dans le cadre du projet Bricker.

Et j'en viens à la dernière partie de votre question et donc de ma réponse. Cela a effectivement été évoqué en Commission mais c'est le jeu des timings pour déposer des questions d'actu. C'était 16H pour la question d'actu, 17H pour la Commission donc me voici à vous expliquer BRICKER.

C'est une indemnité à laquelle vous faites référence qui trouve son origine dans un litige relatif au projet européen portant le nom de BRICKER, auquel la Province de Liège a pris part en 2012.

Ce projet, soutenu par la Commission européenne, visait à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics grâce à la mise en œuvre de technologies innovantes destinées à réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, une unité de micro-cogénération avait été fournie par la société espagnole EXPANDER TECH S.L. afin d'être installée sur le site Gloesener de la Haute École de la Province de Liège.

Malheureusement, les inondations de juillet 2021 ont lourdement affecté le site concerné et ont endommagé cet équipement, installé en sous-sol. Il convient toutefois de préciser que ce prototype n'a jamais permis d'atteindre les objectifs énergétiques initialement poursuivis par la Province de Liège. À la suite de ce dommage, la société EXPANDER TECH S.L. a estimé qu'il était opportun de récupérer cet équipement, ce qui est à l'origine du différend entre les parties.

La société EXPANDER TECH S.L. a, dès lors, introduit une action en justice devant les juridictions espagnoles et par jugement rendu à la fin du mois de mai, la Province de Liège a été

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

condamnée au paiement d'une indemnité de plus de 397.000 euros, à laquelle viendront s'ajouter les des frais de justice, lesquels devraient avoisiner les 50.000 euros.

Pour répondre à votre question, cette dépense n'avait pas fait l'objet d'une provision préalable puisque le jugement n'est intervenu qu'à la fin du mois de mai et son issue, auparavant, au budget initial ou en MB1 ne présentait pas le degré de certitude nécessaire pour justifier la constitution d'une provision budgétaire. Néanmoins, nous avons prévu le montant en MB2 que nous votons aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre attention et je remercie également Madame la Conseillère d'avoir souligné les conclusions positives également du rapport de la Cour des Comptes qui constituent une bonne nouvelle pour notre Institution et saluent la gestion des Services.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Députée provinciale. Une dernière intervention ? Non. Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.

VII.- Point en urgence

Document 25-26/267 : Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article 72 de notre ROI, le Bureau s'est réuni ce jour afin de se positionner sur la notion d'urgence de ce point.

Comme évoqué lors de notre précédente séance, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN n'exerce plus la fonction de Première Vice-présidente du Conseil provincial.

Il a été proposé au Bureau, par le groupe PS, de remplacer Madame Muriel BRODURE-WILLAIN dans cette fonction par Monsieur Irwin GUCKEL. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Avant de passer à la désignation de notre nouveau Premier Vice-président, nous passons au vote sur l'urgence : 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

(Voir procès-verbal officiel).

La notion d'urgence ayant été décrétée, je vous invite à désigner, par applaudissements,

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Monsieur Irwin GUCKEL, dans sa fonction de Premier Vice-président.

(Applaudissements)

VIII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 25-26/302 : Modifications de structures dans les établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisés par la Province de Liège au 24 août 2026.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 25-26/302).

Votre première Commission a pris connaissance de ce document et j'invite son rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à nous faire part de son rapport sur celui-ci.

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 30 juin 2026 à la Province Raquette Arena de Huy, l'occasion pour les Commissaires de s'essayer au paddle en marge des travaux mais nous avons quand même travaillé.

Nous avons examiné le document 302 relatif aux modifications susmentionnées. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de programmations issues du décret du 22 juin 2023, qui prévoient désormais une autorisation de création valable pour deux années scolaires.

Il y a un nouveau circuit de concertation associant conseil de zone et chambre enseignement. Vous l'entendez, c'est assez technique. Les propositions concernent aussi bien l'enseignement de qualification que l'enseignement de transition, et ont reçu l'avis favorable et unanime de la Commission Paritaire Locale et compétente.

Une seule question a été posée par un Commissaire qui s'interrogeait justement sur la réaction des membres du personnel au sens au sein des instances de concertation. Il a été répondu qu'aucune réaction négative ou opposition n'avait été exprimée par ceux-ci.

Voilà les débats se sont ensuite clôturés. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/303 : Adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement : montants et modalités de paiement 2026-2027.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (documents 25-26/303).

Ce document a été examiné par la première Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Marc DELREZ, à la tribune pour son rapport.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Ce document a en effet été examiné par la première Commission lors de sa réunion du 30 juin dernier.

Les modalités de paiement des redevances pour la pension dans les internats de l'Enseignement provincial restent inchangées mais les montants ont été revus à la hausse dans un souci d'alignement sur les tarifs en vigueur dans les internats de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un Conseiller a demandé s'il s'agissait d'une simple indexation de ces montants ou d'une augmentation importante.

Il lui a été confirmé qu'il s'agissait tout au plus d'une indexation, le montant mensuel de la pension passant de 294 à 301 euros, sur base mensuelle pour la pension complète dans les internats de l'Enseignement secondaire ordinaire et supérieur non-universitaire.

Madame la Députée-Présidente a ajouté que l'intention du Collège n'était d'ailleurs certainement pas d'aller vers une augmentation de ces conditions, une réflexion étant engagée sur l'attractivité de nos internats et sur les meilleures manières d'en maximiser l'occupation, un dossier sur lequel nous aurons dès lors l'occasion de revenir prochainement.

Aucune autre question ni remarque n'a été formulée.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande

d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 45 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/304 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Stop Racism in Sport », dans le cadre de son fonctionnement 2026.

Document 25-26/305 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « CB Liège » dans le cadre de son fonctionnement durant la saison 2026- 2027.

Document 25-26/306 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Sport Event Promotion » dans le cadre de l'organisation du Province Open (Atp Challenger 50).

Document 25-26/307 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Club Cycliste les Amis du Hawy » dans le cadre de l'organisation du « Province Cycling Tour 2026 », du 9 au 12 juillet 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (document 25-26/304 à 25-26/307).

Ces quatre documents ont été regroupés et examinés par la première Commission qui a désigné Monsieur Thomas CIALONE, comme rapporteur pour ceux-ci. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Thomas CIALONE Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, la première commission s'est réunie toujours le 30 et ces quatre points ont été examiné.

Le point 304, c'est donc un subside en espèce pour l'ASBL Stop Racism in Sport pour un montant de 10.000 €. Il n'y a pas eu de questions sur ce point.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Le 305, c'est une subvention à CB Liège Basket. Celle-ci comporte une subvention en espèces de 150.000 € pour son fonctionnement.

Au niveau des questions, une première question d'un Commissaire a demandé quelle était l'évolution par rapport aux subsides de l'an passé.

Il a été répondu que l'an passé, cette même association avait reçu 15 000 € et que l'augmentation importante s'explique par la montée de divisions de ce club, qui atteint la première division nationale et est donc contrainte à de nombreux frais, notamment pour accéder... Monsieur le Président, je ne sais plus vous écouter.... Je suis un peu dissipé par le bruit qui est présent dans l'hémicycle et je ne me retrouve pas dans mes notes. Oui.

En plus, on ne pose pas de questions en commission et quand on les rapporte, ils n'écoutent pas.... Je recommence.

Je continue donc notamment les frais pour accéder, ne serait-ce que le droit d'accès à cette division a un coût mais il faut noter que le club fédère les énergies de nombreux clubs de basket liégeois, que beaucoup de joueurs sont liégeois, son rôle fédérateur est important.

Dire également qu'une autre question est intervenue quant à savoir, en liant cette augmentation importante, si le HS Sprimont pourrait connaître aussi une évolution de budget similaire, et lui a été répondu que le soutien pour le HS Sprimont Basket donc, était multiplié par quatre, notamment aussi pour soutenir sa progression.

Sur le document 306, pour le Sport Event Promotion, c'est donc une subvention de 40.000 € en espèces et de 14.000 € en valorisation en nature. Il s'agit de soutenir un tournoi de tennis. C'est, nous dit-on, l'antichambre de l'élite mondiale. C'est le dernier tour de cette taille en Belgique. Il est organisé. Le souhait est de l'organiser à l'avenir au pôle raquettes de Huy.

Ce n'était pas possible cette année pour des raisons logistiques mais les aménagements nécessaires seront faits afin de correspondre aux demandes de l'ATP.

Il n'y a pas eu d'autres interpellations sur ce point.

Sur le document 307, c'est l'ASBL « Club Cycliste les Amis du Hawy » qui reçoit une subvention de 10.000 € en espèces et de 11000 € en nature.

C'est l'ancien tour cycliste de Liège qui est désormais soutenu de cette manière.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Le vote est ouvert sur ces quatre documents. Le vote est clôturé. 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/308 : Octroi de subventions en matière des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes – Demande de soutien de la Ville de Herve pour diverses célébrations qui auront lieu en 2026.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (documents 25-26/308).

J'invite son rapporteur, Madame Yamina MEZIANI, à la tribune pour son rapport.

Mme Yamina MEZIANI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de soutien de la Ville de Herve pour l'organisation d'une semaine festive qui se déroulera du 2 au 11 octobre.

En effet, la Ville de Herve fête, en 2026, 4 anniversaires : les 750 ans de la Ville, les 400 ans de l'église Saint-Jean-Baptiste, les 250 ans du Collège Royal Marie-Thérèse et les 30 ans de l'AOP Fromage de Herve.

Durant cette semaine festive, chaque soir à 20H00, un spectacle gratuit de sons et lumières sera projeté sur la façade de l'église qui pourra rassembler jusqu'à 3.000 personnes issues de l'ensemble de la province de Liège, ce qui démontre le caractère supracommunal de l'événement.

Par ailleurs, d'autres activités seront organisées durant cette semaine : des conférences, des concerts, un salon des fromages belges.

Pour l'ensemble de ces festivités, un budget de 130.000 € est estimé. La subvention en espèce sollicitée à la Province est de 37.500 € soit 29% du budget prévisionnel.

Aucune question n'a été soulevée en Commission.

Nous vous proposons donc d'accorder l'aide sollicitée.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale. Avant de passer au vote, je vous informe que Monsieur Eric JERÔME ne participe pas au vote sur ce document.

Le vote est ouvert sur ce document, 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/309 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes et de Culture – Demande de soutien de la Régie Communale autonome (RCA) de Sprimont pour l'organisation du 32^e Festival de Sculpture sur pierre de Sprimont qui aura lieu du 31 août au 19 septembre 2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 l'ordre du jour (documents 25-26/309).

Ce document a été soumis à l'examen des premier et deuxième Commission.

Pour la première Commission, j'invite Madame Vinciane PIRMOLIN, à la tribune pour son rapport.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Il s'agit donc de la demande de soutien de la Régie communale autonome de Sprimont pour l'organisation du 32^e festival de sculpture sur Pierre de Sprimont, qui aura lieu du 31 août au 19 septembre 2026.

Lors de cette 32^e édition, deux week-ends d'animations et d'ateliers découverte de la sculpture, de la pierre seront organisées ainsi que des animations par des sculpteurs renommés venus du monde entier.

La renommée internationale du festival participe à l'attractivité touristique et culturelle du territoire et profite à toute la région.

Il est dès lors proposé d'octroyer une subvention en espèces d'un montant total de

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

41 500 €, répartis entre le Département des relations avec les territoires, villes et communes, pour un montant de 37 500 et le Département de la culture pour un montant de 4 000 €.

En première commission, ce point n'a suscité aucune question ou remarques.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Pour la deuxième Commission, j'invite Madame Nadia LOUKIA, à la tribune pour son rapport.

Mme Nadia LOUKIA, Rapporteur (à la tribune).- Je suis un peu perturbée parce que c'est le même point, donc la même information, je le répète ou pas nécessairement.

Il n'y avait pas de question à notre commission, c'est exactement les mêmes informations.

Donc, je vous invite à approuver le point quelque part, c'est ces mêmes informations.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 47

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/343 : Enseignement : Modifications du Règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement pour adultes.

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (documents 25-26/308).

J'invite son rapporteur, Monsieur Gianni TABBONE, à la tribune.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Les propositions de modifications apportées au ROI des établissements d'enseignement pour adultes visent à apporter des clarifications sur la gestion des frais d'inscription et sur la participation aux évaluations.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Ces propositions de modifications ont reçu un avis favorable de la Commission paritaire locale lors de sa réunion du 22 juin 2026.

Lors de sa séance du 25 juin 2026, le Collège provincial a approuvé les dispositions modifiées dudit règlement applicables au 24 août 2026.

Deux questions ont été soulevées par un Commissaire : à propos de la notion de premier dixième ? Date à partir de laquelle l'élève est finançable au niveau de la FWB.

Et ensuite par rapport à l'article 11 bis et aux conditions d'assiduité. Cette condition est liée à la notion d'évaluation continue.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 47 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 40

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/344 : Enseignement : Modifications du Règlement général des études de l'Enseignement secondaire.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 25-26/344).

Ce document a été soumis à l'examen de votre première Commission et c'est Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, qui va nous faire part de son rapport à la tribune.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Chers collègues, votre première Commission s'est penchée ce lundi sur le règlement général des études de l'enseignement secondaire, qui avait été adopté à l'occasion du Conseil provincial du 18 décembre 2025 et qui est aujourd'hui modifié.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Les principales modifications proposées sont liées à l'adoption du décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire, avec la mise en place du tronc commun dans l'enseignement secondaire.

Ces propositions de modifications ont reçu un avis favorable de la Commission paritaire locale lors de sa réunion du 22 juin 2026.

Elles n'ont suscité aucune question de la part des membres de notre commission.

Notre Conseil a donc invité à adopter le projet de résolution.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/345 : Enseignement : Proposition de programmation de sections et d'unités de formation pour l'Enseignement pour adultes (IPEFA) – Année scolaire 2026-2027.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (documents 25-26/345).

Ce document a été soumis à l'examen de votre 1^{re} Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Fabien BELTRAN, à la tribune.

M. Fabien BELTRAN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Ce point vise à approuver les nouvelles programmations de sections et d'unités de formation des différents IPEFA de la Province de Liège pour l'année scolaire 2026-2027 sous

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

réserve de l'accord de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les nouvelles formations répondent à l'évolution des besoins du marché de l'emploi et tiennent notamment compte de la réforme des études infirmières avec la création de la formation d'assistant en soins infirmiers.

Elles concernent également des secteurs variés tels que les métiers des soins, les langues, la gestion, la soudure, le secrétariat médical, l'assistance vétérinaire, la chimie, la coiffure ou encore la préparation au CESS.

Ces programmations ont reçu un avis favorable de la Commission paritaire locale lors de sa réunion du 22 juin 2026.

En première Commission, un Conseiller s'est interrogé sur le délai de 5 jours évoqué dans le document, il lui a été répondu que ce délai de mise en place n'était pas un problème puisque les nouvelles filières résultaient de demandes particulières des secteurs concernés qui venaient avec des packages complet à mettre en place.

Voilà M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/310 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Josépha Sini – Décentralisation du spectacle « Pépée, une histoire sans chute » au festival d'Avignon, qui se tiendra du 4 au 25 juillet 2026.

Document 25-26/311 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Catherine WILKIN dans le cadre de l'aide à la création du projet « PEPI ».

Document 25-26/312 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Hervé DE BROUWER dans le cadre de l'aide à la création du

spectacle « Babiole Ostinato », de septembre 2026 à mars 2027.

Document 25-26/313 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SRL « Amerigo Park » dans le cadre de la création du film documentaire « Getting lost with Jack » (titre provisoire).

Document 25-26/314 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège » dans le cadre de l'édition 2026 de la Fête de la Musique, qui aura lieu du 17 au 21 juin 2026 en extérieur dans différents quartiers de Liège.

Document 25-26/315 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Festival Vacances Théâtre de Stavelot » – Organisation de la 60^e édition des VTS qui aura lieu, sur le site de l'Abbaye de Stavelot, du 3 au 12 juillet 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 25-26/310 à 25-26/315).

Ces six documents ont été examinés par votre deuxième Commission qui vous propose de les regrouper.

J'invite le rapporteur, Monsieur Fabien BELTRAN, à la tribune pour son rapport sur ces six documents

M. Fabien BELTRAN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Les points 310 à 315 concernent des demandes de subventions en matière de Culture destinées à soutenir des projets artistiques et culturels organisés sur notre territoire ou continuant au rayonnement de la Province de Liège.

Ils portent respectivement sur les points suivants.

Point 310 : l'octroi d'une subvention de 5.000 € à Mme Josépha Sini pour la présentation du spectacle « Pépée, une histoire sans chute » au Festival d'Avignon, où il sera joué à 21 reprises au Théâtre des Doms, offrant ainsi une belle visibilité à une création liégeoise.

Point 311 : l'octroi d'une subvention de 5.000 € à Mme Catherine Wilkin pour la création du spectacle « Pepi », une œuvre abordant les questions de santé mentale, d'inclusion et d'art brut.

Point 312, l'octroi d'une subvention de 5.000 € à M. Hervé De Brouwer pour la création du spectacle jeune public « Babiole Ostinato », mêlant théâtre et musique autour du devenir des objets abandonnés.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Point 313, l'octroi d'une subvention de 5.000 € à la SRL Amerigo Park pour la réalisation du documentaire « Getting lost with Jack » consacré au parcours d'un migrant sans-papiers et réalisé par le cinéaste liégeois Jérémie Parotte.

Point 314, l'octroi d'une subvention de 7.000 € à l'ASBL Présence et Action culturelles – Régionale de Liège pour l'organisation des Fêtes de la Musique 2026, événement gratuit organisé dans différents quartiers de Liège.

Point 315, l'octroi d'une subvention de 10.000 € à l'ASBL Festival Vacances Théâtre de Stavelot pour l'organisation de la 60ème édition du festival dont la programmation réunira notamment Alex Vizorek, Laurence Bibot et Félix Radu.

Pour l'ensemble de ces dossiers, les demandes sont complètes, les conditions d'octroi remplies et lorsqu'il y a eu des subventions antérieures, celles-ci ont été correctement justifiées.

Aucune question n'a été posée en Commission, M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces six documents. Le vote est clôturé. 45 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/316 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « MNEMA » – Prise en charge partielle des frais de communication de l'exposition immersive « l'Abri », prévue en deux vagues, de mai à la rentrée 2026.

Document 25-26/317 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Festival Royal de Théâtre de Spa » dans le cadre de l'organisation de la 67^{ème} édition du festival qui se tiendra du 7 au 23 août 2026.

Document 25-26/318 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « La Scène du Bocage » dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts de la rue « Rue du Bocage » qui se tiendra à Herve, les 29 et 30 août 2026.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Document 25-26/319 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Factory » dans le cadre de l'organisation du FACTORY Festival programmé du 7 au 12 septembre 2026.

Document 25-26/320 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Festival d'art » – Organisation du Festival « Les Polysons » qui aura lieu du 17 au 23 août 2026 à Huy.

Document 25-26/321 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Micro Festival » dans le cadre du Micro Festival qui aura lieu du 7 au 9 août 2026 à Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 25-26/316 à 25-26/321).

Ces six documents ont également été examinés par votre deuxième Commission qui vous propose aussi de les regrouper.

J'invite le rapporteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune pour son rapport sur ces six documents

Mme Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Rapport de la deuxième Commission réunie ce mardi 30 juin, à Huy.

Nous pu assister à quelques matchs très intéressants entre nos collègues.

Alors, octroi de subventions en matière de culture.

Document 25-26/316. Octroi de subventions. Demandes de soutien de l'ASBL MNEMA. Prise en charge partielle des frais de communication pour l'exposition immersive prévue en deux vagues de mai à la rentrée 2026.

Le Collège provincial de ce cadre propose à notre assemblée d'octroyer une subvention en espèces de 5 000 € à l'ASBL MNEMA pour cette exposition, prévue donc en deux vagues de mai à la rentrée 2026.

Document 25-26/317 : Octroi d'une subvention en matière de culture. Demande de soutien de l'ASBL Festival de Théâtre de SPA dans le cadre de l'organisation de la 60^e édition du festival qui se tiendra du 17 au 23 août.

Le Collège provincial propose à notre Assemblée d'octroyer une subvention d'un montant de 7.500 € au profit de l'ASBL Festival de théâtre de Spa afin de soutenir l'organisation de ce

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

festival.

Document 25-26/318 : Octroi d'une subvention en matière de culture de soutien de l'ASBL La Scène du Bocage dans le cadre de l'organisation du festival Les Arts de la rue qui se tiendra à Herve le 29 et le 30.

Le Collège provincial propose, dans le cadre de notre Assemblée, d'octroyer une subvention d'un montant de 6.000 € à l'ASBL la scène du Bocage pour l'organisation de son festival.

Document 25-26/319 : Octroi d'une subvention en matière de culture. Demande de soutien de l'ASBL Factory dans le cadre de l'organisation du Factory Festival, programmé du 7 au 12 septembre 2026.

Le Collège provincial propose à notre Assemblée d'octroyer une subvention d'un montant de 7.500 € au profit de l'ASBL Factory, à des fins de soutenir financièrement l'organisation de ce festival.

Document 25-26/320 : Octroi d'une subvention en matière de culture. Demande de festival d'art. Organisation du festival Les Polissons, qui aura lieu du 17 au 23 août 2026.

Le Collège provincial propose de se quatre à notre Assemblée, d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 5.000 € à l'ASBL Festival d'Art pour l'organisation de son festival.

Document 25-26/321 : Octroi de subvention en matière de culture. Demande de soutien de l'ASBL Micro Festival dans le cadre du Micro Festival qui aura lieu du 7 au 9 août 2026 Le Collège provincial vous propose de notre Assemblée d'octroyer une subvention d'un montant de 10.000€ à l'ASBL Micro Festival afin de soutenir financièrement ce festival.

Aucune question a été posée en deuxième commission.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Cheffe de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces six documents. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 46

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/322 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Verviers » dans le cadre de de la 1re édition du Tempo Festival, les 28 et 29 août 2026.

Document 25-26/323 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Amonsoli » pour l'acquisition de matériel technique pour le studio de la radio Divradrio.

Document 25-26/324 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Compagnie Arts & Couleurs » dans le cadre de la création du nouveau spectacle pour enfants « Piccola Stella », durant l'année 2026.

Document 25-26/325 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Collectif Mensuel » dans le cadre de la décentralisation du spectacle « Zaï Zaï » au Festival d'Avignon 2026.

Document 25-26/326 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « OLA » dans le cadre de l'organisation de la programmation 2026.

Document 25-26/327 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Sublim'Art » dans le cadre de l'organisation de la 17e édition du festival Vibrations, du 7 au 9 août 2026 à Malmedy.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28, 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 25-26/322 à 25-26/327).

Ces six documents ont été examinés et regroupés par votre 2e Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Elias TELLER, à la tribune.

M. Elias TELLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La commission deux a examiné les six points de l'ordre du jour dont les documents 322 à 327.

Les dossiers concernent l'octroi des subventions suivantes : 10 000 € à l'appel du Centre culturel de Verviers pour l'organisation de la première édition du Tempo Festival à Verviers ; 10.000€ à l'appel à l'ASBL AMONSOLI pour l'acquisition de matériel technique; 5 000 € à la compagnie Arts et Couleurs pour la création du nouveau spectacle pour enfants Piccolo Stella durant l'année 2026 ; 5.000 € à l'ASBL Collectif mensuel afin de soutenir la décentralisation du spectacle ZZ au Festival d'Avignon 2026; 5 000 € à l'ASBL OLA pour soutenir sa programmation 2026 et plus particulièrement la rémunération des artistes du projet TOC TOC ; 15 000 € à l'ASBL Sublim'Art pour l'organisation de la 17e édition du festival Vibrations à Malmedy.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Aucune question a été posée. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces six documents. Le vote est clôturé. 44 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/328 : Proposition de modification du règlement spécifique à l'occupation de locaux du Centre de ressources et créativité de la Province de Liège.

Document 25-26/346 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Académie de Waremme », dans le cadre de l'inauguration du pôle culturel rénové de la Ville de Waremme, le 29 août prochain, qui regroupera 3 Institutions culturelles majeures : l'Académie, le Centre culturel et la Maison des Jeunes.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33 et 34 de l'ordre du jour (documents 25-26/328 et 25-26/346).

Les deux points suivants ont été examinés et regroupés par votre deuxième Commission. Pour ces deux documents, j'invite le rapporteur, Monsieur Donovan NIESSEN qui est absent mais son Chef de Groupe Thomas CIALONE le représente.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Voici le rapport de M. Niessen pour donc, pour ces deux points.

Le premier concerne une proposition de modification du Règlement spécifique relative à l'occupation des locaux du Centre de ressources et de créativité de la province de Liège.

En effet, face au succès rencontré par le B3 de nouveaux espaces sont désormais

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

régulièrement sollicités par des utilisateurs externes.

Leur mise à disposition est actuellement examinée sur la base du règlement général d'occupation des locaux. Afin d'assurer une gestion plus cohérente et simplifiée, il est proposé de modifier le règlement spécifique du B3 pour y intégrer également ces autres espaces.

Le deuxième point concerne une proposition d'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'ASBL Académie de Waremmme, en vue de soutenir l'inauguration du pôle culturel rénové de Waremmme prévue le 29 août prochain.

Cette aide vise à couvrir une partie des frais artistiques et s'inscrit dans la politique provinciale de soutien aux acteurs culturels locaux ainsi qu'au développement de l'offre culturelle sur le territoire.

Ces deux points n'ont donné lieu à aucune question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous allons procéder au vote pour le point 33.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 44 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous allons procéder au vote sur le point 34. M. Jacques CHABOT ne participe pas au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 44 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/329 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « Special Olympics Belgium » – Organisation des « Jeux nationaux 2026 Hautes Fagnes », qui ont eu lieu du 13 au 16 mai à Malmedy, Spa, Theux, Eupen, Elsenborn et Butgenbach.

Document 25-26/330 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « Resto du Coeur-Liège » – Fonctionnement de l'ASBL pour l'année 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 25-26/329 et 25-26/330).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre troisième Commission. C'est Monsieur Hubert JONET, rapporteur de ces deux documents, qui va nous faire part de son rapport à la tribune.

M. Hubert JONET Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, les points 35 et 36 de l'ordre du jour ont été soumis à la 3ème Commission de ce mercredi.

Il s'agit de 2 subventions proposées par votre Collège provincial à 2 ASBL. La première est en faveur de l'ASBL Special Olympics Belgium et s'élève à 5.000 EUR et la seconde est en faveur de l'ASBL Resto du Cœur Liège d'un montant de 6.000EUR

Ces 2 subventions s'inscrivent sans problème au niveau de notre politique provinciale en matière sociale.

L'ASBL Special Olympics Belgium propose tout au long de l'année, des entraînements et des compétitions sportives, dans un éventail de sports olympiques, à des enfants et des adultes ayant un handicap mental afin de leur permettre constamment de développer leur condition physique, de montrer leur courage, d'éprouver du plaisir, de créer des liens d'amitié, de partager leurs compétences et talents avec leurs familles.

L'ASBL Resto du Cœur apporte son aide aux personnes présentant des problèmes de surendettement, de maladie mentale, ou en situation de précarité, à des jeunes en rupture

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

familiale, à des personnes étrangères en attente de régularisation, à des personnes souffrant d'addiction.

Elle offre différents services dans le but de donner à ses bénéficiaires les outils nécessaires pour pouvoir reprendre une place dans la société : restaurant social, service social, accueil café et petit déjeuner, espace maman/ bébé et parent/ enfant , dispensaire, aide pour les repas scolaires, service douche.

Ces 2 propositions n'ont soulevé aucune remarque ni question des membres de la Commission et c'est à l'unanimité des membres que les propositions ont été retenues.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces deux documents. Le vote est clôturé. 45 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 3

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/331 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la SCRL « Intercommunale de Soins spécialisés de Liège (ISoSL) » pour le Centre hospitalier spécialisé (CHS) « L'accueil de Lierneux » – Pérennisation de la «Cellule Positive Agritude », de septembre 2026 à décembre 2030.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 25-26/331).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la députation provinciale. Chers collègues.

Le point 25-26/331 concerne l'octroi de subventions en matière de santé et la demande

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

de soutien de la SCRL Intercommunale de Soins spécialisés de Liège 'ISOSL' pour le Centre hospitalier spécialisé « l'Accueil de Lierneux ».

Cette subvention permet de soutenir financièrement la pérennisation de la Cellule « Positive Agritude » qui est un dispositif fondé sur les principes de l'agriculture sociale et qui permet de compléter les soins institutionnels classiques.

Les patients et patientes participent, une ou deux fois par semaine, aux activités des fermes se situant dans une zone s'étendant jusqu'à 30 kilomètres autour de l'hôpital.

Ces activités ont pour but : de favoriser le développement de l'autonomie et l'inclusion sociale, de responsabiliser la personne et de favoriser l'estime de soi ; de développer de nouvelles compétences sociales, psychomotrices et professionnelles.

Il est proposé d'octroyer une subvention en espèce d'un montant de 10.000 EUR à la SCRL ISOSL afin de soutenir la pérennisation de la cellule « Positive Agritude » de septembre 2026 à décembre 2030.

En réponse à un Commissaire, il est précisé qu'il s'agit d'un seul montant de 10.000 EUR, c'est-à-dire versé en une fois pour soutenir la Cellule « Positive Agritude » durant la période allant de septembre 2026 à décembre 2030.

Aucune autre question ou remarque n'a été formulée.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/332 : Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « Coeur historique » – Fonctionnement de l'association pour l'année 2026.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 25-26/332).

Ce document a également été examiné par votre 3e Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Grégory PIRON, à la tribune.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la députation provinciale. Chers collègues.

Chers collègues, le point 332 concerne donc une demande de soutien de l'ASBL Cœur historique pour un montant de 6 000 € pour leur fonctionnement 2026. Diverses actions sont menées comme un taxi social, l'accompagnement de personnes atteintes du syndrome de Diogène, la lutte contre la fracture numérique et la précarité étudiante, organisation de repas communautaires mensuels et d'événements sportifs inclusifs, ainsi qu'une permanence sociale et juridique de première ligne.

Il s'agit de leur première demande. Le dossier complet. Il n'y a pas eu de questions ni de remarques. Nous vous invitons donc à les soutenir.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/347 : Octroi d'un prêt sans intérêts – Demande de soutien sous forme d'avance de trésorerie de la SCRL Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 25-26/347).

Ce document a été soumis à l'examen de votre troisième Commission son rapporteur M.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Donovan NIESSEN étant absent, c'est son Chef de Groupe qui va le remplacer pour autant qu'il arrive au-dessus de la tribune...

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la députation provinciale. Chers collègues.

Donc la troisième commission qui a analysé ce point. L'intercommunale du centre d'accueil « Les Heures Claires », acteur majeur de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes âgées dans l'arrondissement de Verviers, fait face à d'importantes difficultés de trésorerie, liées notamment aux surcoûts des travaux de ces résidences services, à l'augmentation des charges salariales et à la pénurie du personnel soignant.

Malgré plusieurs mesures de redressement, ainsi que le soutien déjà accordé par plusieurs communes associées, sa situation financière demeure fragile.

Afin de garantir la continuité du service public assuré par l'intercommunale et de lui permettre de surmonter ces difficultés de liquidation de liquidités et fuites, il est proposé d'octroyer après, sous forme d'avance de trésorerie à durée déterminée remboursable sans intérêt, d'un montant de 1,5 millions d'euros.

Ce point n'a donné lieu à aucune question.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de Groupe (à la tribune). - Monsieur le Député.

J'aurais souhaité savoir s'il y a un avis de l'AVIQ qui avait été sollicité quant à la pérennisation des Heures Claires, parce qu'on voit que, en tout cas, comme l'a supposé M. CIALONE, du dépôt de bilan ou en tout cas la liquidation... je ris mais c'est pas drôle pour les gens qui travaillent là-bas.

Et donc j'aurais voulu savoir si en tout cas la Région wallonne ou l'AVIQ avait été interpellé sur le dossier pour voir s'il comptait intervenir ou pas, ou si la Province et les communes allaient devoir supporter encore une fois les pénuries d'autres niveaux de pouvoir.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – M. le Député, une réponse ?

M. Luc LEJEUNE, Député provincial (à la tribune). – Donc, pour répondre à votre question, Mme FRENAY, je sais que Wallonie Santé a été interrogé et que la différence avec ce que nous, nous pouvions proposer, ce sont bien évidemment les intérêts.

Wallonie Santé était d'accord de faire une opération, mais moyennant intérêts, nous, nous la faisons sans intérêts.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Au-delà de cette réponse, je n'ai pas d'autres éléments.

M. LE PRESIDENT. - Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 25-26/348 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien sous forme de recapitalisation de la SCRL « Centre Hospitalier Régional de Huy – C.H.R. de Huy ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 25-26/348).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Pascal RODEYNS, à la tribune.

M. Pascal RODEYNS Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la députation provinciale. Chers collègues.

Monsieur le président, chers collègues, c'est un point qui a suscité énormément d'interventions en commission.

Je vais donc faire un résumé, puisqu'il y a eu plus d'interventions encore que sur la canicule. Donc, quand on parle gros sou, ça chauffe.

Alors, c'est un point qui concerne la recapitalisation du CHR de Huy, pourquoi ? Parce que le CHR de Huy veut s'inscrire dans la modernité, doit faire des investissements.

Il s'appuie sur deux piliers : de l'emprunt dans le secteur privé et un appel aux pouvoirs publics, dont les communes et donc la Province qui va entrer dans le capital à hauteur de 5 millions d'euros, sur base d'une technique financière que j'appellerai la technique du va et vient, puisqu'on vient d'un coût et on va à un coût, puisqu'on entre dans le compartiment immobilier à hauteur de 5 millions, et on sort progressivement puisqu'on récupère 250.000 € tous les ans à partir de 2028.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Ça a été donc largement expliqué aux intervenants qui ont beaucoup posé de questions sur cette technique de capitalisation et de sortie.

Puis le deuxième point qui a suscité plusieurs interventions était la représentation de la province, puisque quand on paie, on veut savoir ce qu'on fait avec notre argent, évidemment, et on va avoir. On veut avoir un droit de regard.

Et donc nous avons été rassurés par monsieur le député, le jeune qui nous explique que, évidemment, la Province n'a pas perdu ça de vue et que c'est dans une finalisation prochaine que les modalités de représentation de la Province vont être définies.

Je pense avoir résumé l'intégralité du point.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 42

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 4

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/337 : Budget provincial 2026 – 2e série de modifications.

Document 25-26/338 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2026 – 3e série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 41 et 42 de l'ordre du jour (documents 25-26/337 et 25-26/338).

Ces deux documents ont été examinés et regroupés par votre cinquième Commission et j'invite son rapporteur, Monsieur Marc CAPPÀ, à la tribune.

M. Marc CAPPÀ Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Le point relatif à la deuxième série de modifications budgétaires du budget provincial 2026 a été présenté lors de la Commission 5 de ce lundi 29 juin.

Cette seconde série de modifications budgétaires consiste essentiellement en une adaptation des crédits budgétaires en fonction des études de gestion des différents services provinciaux et aussi en l'insertion du résultat du compte 2025 dans le budget 2026.

Faut-il encore rappeler que cette modification s'inscrit toujours et encore dans un contexte complexe dû à la persistance des différentes crises ?

Au niveau du budget ordinaire : à l'issue des différentes adaptations, après cette MB2, le résultat à l'exercice propre est de 9.355.273 € et le résultat à l'exercice global est de 26.616 €.

Côté Recettes, à l'exercice propre, il convient de noter les adaptations suivantes : une diminution des recettes de transfert liées aux informations reçues de la Région Wallonne en matière de financement des zones de secours ; une diminution en lien avec la décision de ne plus adhérer à la subsidiation des Maribel sociaux, la Province n'entrant plus dans les critères.

Il est aussi nécessaire de prélever un montant de 4.760.000 € sur les réserves pour équilibrer l'exercice propre.

Côté Recettes, aux exercices antérieurs, il y a donc l'inscription du résultat du compte 2025 du montant de 36.538.027 €. Cette opération permet de ne plus prélever sur les réserves les 28,5 millions prévus dans la MB1 pour équilibrer le résultat de l'exercice global.

Après cette MB2, les réserves budgétaires sont de 274.269.987 € pour des réserves de 250.149.987 € au 1er janvier 2026.

Côté des Dépenses, à l'exercice propre, il convient de noter les adaptations suivantes : des dépenses de personnel en lien avec la création d'un pôle personnel d'entretien et de cuisine pour la Haute Ecole à partir de septembre ainsi que l'adaptation du crédit des assurances personnel.

-

Une augmentation des dépenses de transfert de l'ordre de 1.500.000 € comprenant principalement 500.000 € pour couvrir le non-recouvrement de crédits antérieurs, 670.000 € pour l'adaptation du financement des zones de secours et 175.000 € de soutien pour le Tournoi de Tennis Province Ethias et le Jumping de Liège.

Les dépenses de fonctionnement dont on a parlé précédemment ont été adaptées en collaboration avec les différents services et établissements provinciaux et on y retrouve notamment : l'inscription d'un nouvel article lié à un litige, 500.000 € ; une augmentation des contrôles légaux et des contrats d'entretien gérés par DGIDD, 315.000 € ; une augmentation concernant les transports des élèves des PSE, 110.000 € ; la couverture des frais de location du bâtiment COPIS, 200.000 € ; la confirmation de la maîtrise des dépenses énergétiques, de 167.000 €.

Au niveau des dépenses de l'exercice global : il y a des dépenses de prélèvements en

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

diminution de 17 millions d'€ dans le cadre du financement du budget extraordinaire.

Au niveau du budget extraordinaire : au niveau des recettes des années antérieures, l'insertion du résultat extraordinaire du compte 2025 au BE au montant de 16.498.322 € a permis de diminuer le prélèvement de 17 millions sur le B.O. que je viens d'évoquer.

En recette extraordinaire, est inscrit un montant de 1.433.322 € pour les travaux de géothermie au quartier St-Laurent et l'adaptation du financement en emprunt lié à l'adaptation des travaux.

En dépense extraordinaire, on constate une augmentation de dépenses d'investissement pour un montant de 493.000 €.

A l'issue de cette MB2 : le résultat extraordinaire à l'exercice propre est négatif de 38.052.545,12 € ; le résultat extraordinaire au global est de : 15.277,31 €.

Tout comme le Directeur Financier, la cour des comptes a émis un avis favorable à cette 2ème série de modifications budgétaires.

A l'issue de la présentation de cette MB2 par le Directeur financier un membre s'est inquiété du fonctionnement des ascenseurs dans les différents établissements provinciaux. Il lui a été répondu que les services étaient bien au courant des différents soucis, qu'il y avait eu des réparations, des améliorations et des révisions des contrats de maintenance qui se sont aussi traduites par une augmentation de crédit dans la présente MB2.

Un autre membre s'est inquiété du montant de 500.000 € ajouté à la MB2 pour les irrécouvrables. Il a été répondu que c'était l'opportunité d'assainir une situation de créances vieilles de nombreuses années.

Je vais enchaîner avec le point suivant, le document 25-26/338.

Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2026 – 3ème série. (Document 25-26/338)

Ce point est relatif à des emprunts à réaliser pour couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget pour 2026 pour un montant total de 12.986.900 € se ventilant comme suit : n° 3 Porter de 5.918.000,00 € à 6.630.900,00 € pour la réalisation de travaux dans les Établissements d'Enseignement secondaire. Pour l'emprunt n°4 Porter de 1.882.000,00 € à 1.912.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Établissements d'Enseignement supérieur ; n° 5 Suppression de l'emprunt pour la réalisation de travaux au Domaine Provincial de Wégimont ; n° 6 Suppression de l'emprunt pour la réalisation de travaux au Hangar Quai Kurth ; n° 7 Suppression de l'emprunt pour la réalisation de travaux au B3.

Un membre de la commission s'inquiétait des différents mouvements (ajouts/suppressions) d'emprunts.

Il lui a été répondu que ces mouvements étaient liés aux adaptations contenues dans la

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

MB 2 et que, comme signalé à plusieurs reprises, la Province privilégie l'utilisation de ses fonds propres compte tenu des taux d'intérêts actuels, ce qui permet de limiter l'endettement de l'institution.

Un autre membre s'inquiétait de la vente des Chiroux. Il lui a été confirmé que la vente, en partie ou en totalité, était toujours d'actualité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces deux documents. Le vote est clôturé. 46 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 35

Votes « contre » : 4

Votes « abstention » : 7

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 25-26/339 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 25-26/339).

Ce document a été examiné par votre cinquième Commission et j'invite le rapporteur, M. Thomas CIALONE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Voilà, chers collègues, le rapport de madame Avis, très court, était joint à l'examen de ce dossier. Un document. Tableau reprenant les articles budgétés en insuffisance de crédit en 2025, ainsi que les crédits utilisés suivant la disposition en question pour liquider les dernières dépenses obligatoires de cet exercice.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune question

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/340 : Cultes – Modification Budgétaire 2026 de la Mosquée Sultan Ahmet, à Verviers – Avis favorable.

Document 25-26/341 : Cultes – Compte 2025 de la Mosquée Mimar Sinan, à Cheratte – Avis favorable.

Document 25-26/342 : Cultes – Compte 2025 de la Mosquée Aksemseddin, à Blegny – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44, 45 à 46 de l'ordre du jour (documents 25-26/340 à 25-26/342).

Ces trois documents ont été examinés par votre cinquième Commission qui vous propose de les regrouper. J'invite le rapporteur, M. Gianni TABBONE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Gianni TABBONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Chers Collègues.

Tout d'abord, la modification budgétaire de la mosquée est Sultan Ahmet à Verviers.

Cette modification budgétaire porte sur le remplacement de matériel de sonorisation et a été approuvée le 22 mai 2026 par le comité de gestion. Le résultat du budget, tel que présenté, affiche en recettes 3 270 €. Une intervention provinciale extraordinaire de 1 635 € et en dépense 3 270 €.

Le deuxième point concerne le compte de la mosquée. Mimar Sinan à Cheratte. Le compte 2025 de la mosquée a été approuvé par le comité de gestion de la mosquée le 11 mai 2026 et a été réceptionné par l'administration provinciale le 28 mai 2026.

Au niveau des résultats en recettes, 13 941 €. Avec une intervention provinciale de 4 665,60 € et en dépense 15 360 €, soit au total une perte de 1 429,78 €. Étant donné que la mosquée a été réintroduite en 2025 dans le circuit administratif, le compte 2024 n'a pas été soumis au Conseil provincial et ne pourra servir de cause de comparaison avec celui-ci.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Et enfin, le compte 2025 de la mosquée Aksemseddin, à Blegny. Le compte 2025 de la mosquée, a été approuvé par le comité de gestion de la mosquée le 7 mai 2026 et a été réceptionné par l'administration provinciale le 10 juin 2026.

Au niveau des résultats en recettes 9 335 € avec une intervention provinciale de 5 800 € en dépenses 8 820 € et soit un bénéfice au total de 514,54 €. Étant donné que la mosquée a été réintroduite en 2025 dans le circuit administratif, le compte 2024 n'a pas été soumis au conseil provincial et ne pourra servir de comparaison avec celui-ci.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces trois documents. Le vote est clôturé. 45 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 38

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 7

Le Conseil adopte les trois résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/349 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École du feu à Amay – Réalisation d'une dalle feu et d'un multivolume simulateur feu.

Document 25-26/350 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Centre Nature de Botrange – Assainissement d'un vide ventilé contaminé au fioul et travaux annexes.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 et 48 de l'ordre du jour (documents 25-26/349 et 350).

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de votre cinquième Commission qui vous propose de les regrouper.

J'invite, à la tribune, Madame Valérie HEUCHAMPS, pour nous faire part de son rapport sur ces deux documents.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Mme Valérie HEUCHAMPS Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Donc, la cinquième commission a examiné le dossier relatif à la réalisation d'une dalle feu d'un simulateur feu destiné à la formation des pompiers sur le site de l'École du feu d'Amay.

Donc, les travaux consistent dans la réalisation des fondations nécessaires à l'implantation durable et sécurisé de l'ouvrage. Il intègre également l'ensemble des équipements techniques gaz, électricité, eau indispensable au bon fonctionnement du simulateur, dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

Et enfin, ils comprennent la mise en place de conteneurs maritimes spécialement aménagés destinés à simuler différents scénarios d'intervention incendie pour la formation des pompiers.

Alors, l'estimation du présent marché s'élève à 3 023 904 €, TVA compris, et il vous est proposé de recourir à la procédure ouverte comme mode de passation de marché.

Et en ce qui concerne l'autre dossier, donc, c'est le dossier relatif à l'assainissement d'un vide ventilé contaminé au mazout, au centre nature de Botrange et de quelques travaux annexes. Donc, en août 2025, une fuite localisée de mazout dans une conduite assurant le transfert du combustible entre la citerne enterrée extérieure et la chaudière à planter au sein du bâtiment a été détectée.

Cet incident a entraîné l'écoulement accidentel d'un volume non quantifié de mazout dans le vide ventilé situé en dessous du bâtiment. Et donc, dans ce contexte, il est indispensable de procéder à des mesures d'assainissement, donc excavation, évacuation des boues souillées dans le vide ventilé et démantèlement et extraction de la citerne hors d'usage. Donc l'estimation du présent marché s'élève à 236 446 €, TVA compris, et il nous est proposé de recourir à une procédure négociée directe avec publication préalable.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces deux documents. Le vote est clôturé. 45 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

Le Conseil adopte les deux résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/351 : Octroi de subventions en matière de Communication – Réorganisation de la collaboration avec les télévisions locales «Qu4tre» et «Védia ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 25-26/351).

Ce document a été examiné par votre cinquième Commission et j'invite le rapporteur, Madame Murielle FRENAY, à la tribune.

Mme Murielle FRENAY Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Rapport de la cinquième commission de ce lundi 29 juin au Palais provincial.

Document 25-26/351. Octroi de subventions en matière de communication. Réorganisation de la collaboration avec les télévisions locales Quatre et Vedia.

Le Collège provincial propose dans ce cadre à notre Assemblée, d'une part, d'approuver le projet de convention à conclure avec les ASBL susnommé et d'autre part d'octroyer auxdites ASBL, sur le terme conditions de reprise de la convention de subvention en espèces d'un montant total de 211 460 € afin de soutenir financièrement leurs activités durant l'année 2027.

Cette collaboration repose aujourd'hui sur des subsides et des financements du contenu individuel, capsules et coproductions. Les financements sont actuellement multiples et dispersés entre plusieurs services provinciaux.

La Province souhaite simplifier, centraliser et clarifier ces relations financières avec ces deux ASBL. Tout en distinguant clairement le soutien structurel en termes de subsides et de prestations audiovisuelles, en termes de services, avec une mise en place complète en 2025 et une année transitoire en 2026.

Il est porté à la connaissance du Conseil que le contrat de gestion actuellement conclu avec les télévisions locales Quatre et Vedia à échéance entre 31 décembre 2026 et ne seront pas renouvelés à l'avenir.

La participation de la Province se déclinera sur deux aspects, dont un sur le subside de fonctionnement et deux sur des commandes de capsules vidéos promotionnelles sur les services et ou événements provinciaux plus calibrés sur et pour les réseaux sociaux.

Le Collège provincial vous invite à adopter cette résolution.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2026

Mme PIRMOLIN ne prend pas part au vote.

Le vote est ouvert sur ces deux documents. Le vote est clôturé. 45 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 45

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026.

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 24 septembre à 16H30.

La réunion publique est levée à 19h00'

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.